



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/297

Approbation d'une convention de partenariat entre l'association Psychanalyse et Anthropologie et la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale pour la conservation du fonds Vasse

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

**2020/297 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'ASSOCIATION PSYCHANALYSE ET
ANTHROPOLOGIE ET LA VILLE DE
LYON/BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR LA
CONSERVATION DU FONDS VASSE (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 2013, l'Association Psychanalyse et Anthropologie (APA) a fait don à la Ville de Lyon Bibliothèque municipale (Bml) du fonds Denis Vasse, médecin psychanalyste formé à la psychanalyse à Paris, dans l'entourage de Jacques Lacan, Françoise Dolto et Serge Leclaire.

Ce fonds est constitué de documents et d'archives concernant l'œuvre écrite, orale et télévisuelle de Denis Vasse (notes de cure et notes de travail, photographies et notes de voyages, correspondance, articles et tirés à part, vidéos, enregistrements sonores, disques durs et livres).

En acceptant ce don, la Bml s'est engagée à conserver ces documents, à les faire connaître et à les valoriser tant auprès du grand public que des chercheurs, dans les conditions habituelles patrimoniales.

Afin d'assurer la valorisation de ce fonds, l'APA s'est proposée de participer à son traitement, et une première convention a été établie en 2015 entre la Ville de Lyon et l'APA, pour le classement et le catalogage du fonds, avec l'intervention d'une personne de l'association.

Cette phase est achevée et il convient à présent de procéder à l'équipement et au conditionnement du fonds.

L'association a, à nouveau, proposé de participer à ce traitement, avec l'intervention d'une personne. La Ville de Lyon / Bibliothèque municipale fournira, elle, l'ensemble du matériel nécessaire pour ce traitement.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2013/5743 en date du 23 septembre 2013 et n° 2015/1456 du 28 septembre 2015 ;

Vu la convention de partenariat conclue en 2015 ;

Vu la convention de don ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre l'APA et la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale pour le traitement, l'équipement et le conditionnement du fonds Vasse, est approuvée.
- 2- Le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET